

Conseils scolaires: «Le ministre a des pouvoirs que nous aimerions avoir»

Les membres des conseils d'éducation francophones réclament davantage de pouvoirs et une meilleure rémunération.



Mathieu Roy-Comneau

mathieu.roy-comneau@acadienouvelle.com
@roycomneau

Les représentants de la Fédération des conseils d'éducation du Nouveau-Brunswick étaient de passage dans la capitale provinciale, vendredi, pour une journée de lobbying auprès des politiciens des trois partis représentés à l'Assemblée législative.

Ils souhaitaient convaincre les élus, surtout ceux du gouvernement, d'adopter une nouvelle loi sur l'éducation qui accordera aux conseils d'éducation francophone les pleins pouvoirs prévus dans la Charte canadienne des droits et libertés pour les communautés linguistiques en milieu minoritaire.

Les membres des conseils d'éducation sont élus par la population pour gérer les districts scolaires. Leurs pouvoirs sont cependant limités par les nombreuses prérogatives du ministre de l'Éducation.

«Ca fait douze ans que nous revendiquons les droits de gestion pour les conseils d'éducation», constate le 1er vice-président de la Fédération, Mario Pelletier.

«Le ministre a des pouvoirs que nous aimerions avoir.»

Les conseillers d'éducation souhaitent notamment pouvoir choisir le nom et l'emplacement des nouvelles écoles de leur district sans avoir à obtenir d'abord l'approbation du ministre.

Même si le droit de gestion en éducation pour les minorités de langues officielles n'est pas explicitement mentionné dans la Charte, l'interprétation qu'en ont faite les tribunaux



Mario Pelletier est le 1er vice-président de la Fédération des conseils d'éducation du Nouveau-Brunswick. - Acadie Nouvelle: Mathieu Roy-Comneau

au fil du temps est claire, selon M. Pelletier.

«Nous, les conseils d'éducation, avons un droit de gestion et il faut l'affirmer.»

La Fédération pourrait-elle avoir recours aux tribunaux pour faire respecter le droit de gestion?

«Nous ne sommes pas rendus là (...), mais s'il n'y a pas d'action, nous avons des stratégies. Une étape à la fois.»

Les conseillers revendiquent également une meilleure rémunération pour leur travail. La somme imposable de 3000\$ qu'ils reçoivent chaque année fait d'eux les conseillers d'éducation les moins bien payés au pays, avance la Fédération.

«L'engagement et le dévouement de ces gens ont un énorme impact sur leur vie familiale et professionnelle», affirme Mario Pelletier.

Le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance n'a pas rencontré la presse après sa discussion avec les conseillers.

Dans un communiqué laconique envoyé par son ministre, Brian Kenny s'est contenté de souligner sa «relation de travail positive» avec les conseils d'éducation.

Le chef de l'opposition officielle, Blaine Higgs, s'est quant à lui montré ouvert à l'idée d'accorder davantage de pouvoirs à la fois aux districts francophones et anglophones.

«Nous devrions avoir des groupes locaux qui ont de l'autorité sur la façon dont les écoles sont gérées, à condition de travailler à l'intérieur d'un cadre financier. Moins les politiciens sont mêlés dans les curriculums et les salles de classe, mieux ça ira», a commenté le chef du Parti progressiste-conservateur après sa rencontre avec la fédération.

Le chef du Parti vert, David Coon, propose quant à lui de «décentraliser la prise de décision» dans le système d'éducation.

«Le système actuel ne fait pas de place aux préoccupations particulières au niveau local chez les Francophones et les anglophones», a-t-il dénoncé.

Le Nouveau-Brunswick compte trois districts scolaires francophones et quatre anglophones. Chacun a son propre conseil d'éducation élu aux quatre ans lors des élections municipales. ■